

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018

*Comité de parents
de la Commission
scolaire Marie-
Victorin*



TABLE DES MATIERES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
LE COMITÉ DE PARENTS	5
SA MISSION	5
SA COMPOSITION	5
SES FONCTIONS	6
MEMBRES DU COMITÉS EXÉCUTIF	7
SOUS-COMITÉ DU COMITÉ DE PARENTS	8
CALENDRIER 2017-2018 DES SÉANCES	9
BUDGET DU COMITÉ DE PARENTS 2017-2018	10
DOSSIERS STATUTAIRES	11
AUTRES DOSSIERS D'IMPORTANCE.....	12
FORMATIONS	12
AUTRES ACTIONS OU IMPLICATIONS	13
CONCLUSION	14
ANNEXE « A »BILAN FINANCIER 2017-2018	15
ANNEXE « B » - RÉOLUTIONS.....	16
ANNEXE « C » - INDEX DES ACRONYMES.....	28

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers parents,

L'année scolaire tire à sa fin, mais quelle année! C'est avec grand plaisir que je la termine en tant que présidente du comité de parents(CP) de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV). C'est un beau défi que vous m'avez permis de relever par votre confiance en moi et je vous en remercie.

L'année 2017-2018 a été assez mouvementée et ponctuée par des changements au sein de l'exécutif, qui ont donné un nouveau souffle au comité de parents. Je remercie, tout spécialement, M^{me} Valotaire, pour son implication en tant que présidente du comité de parents et pour sa continuité en tant que directrice.

Je tiens à souligner l'implication de chacun d'entre vous, car vous êtes le cœur même de notre comité. Votre engagement n'a d'égal que l'amour que vous portez à vos enfants puisque c'est cet amour qui vous pousse à vous intéresser à tout sujet qui touche, de près comme de loin, leur éducation et leur avenir.

J'aimerais aussi remercier la présidente, la direction générale et le conseil des commissaires de la CSMV, pour leur aide et leur soutien tout au long de l'année. Il est important de souligner la belle relation que le CP entretient avec la CSMV. Nous sommes vraiment choyés que nos inquiétudes et nos recommandations soient traitées avec autant d'indulgence et de considération.

Il me faut, maintenant, vous faire part de l'extraordinaire dévouement des membres de votre exécutif qui, malgré les tensions, ont tant bien que mal réussis à préparer les rencontres du CP et mener les dossiers importants à terme. Ces personnes donnent cœur, âme et temps pour maximiser votre engagement dans le comité. Elles sont toutes de bonne foi et travaillent très fort pour vous. Je les remercie sincèrement pour leur implication et leur aide.

Je dois aussi mentionner le travail de deux autres personnes, M^{me} Geneviève Brochu, notre secrétaire administrative, et M^{me} Maryse Villeneuve, l'éditrice de la page officielle du CP de la CSMV sur Facebook. Elles ont toutes les deux été d'une aide grandement appréciée, que ce soit par la qualité du travail de l'une ou de la qualité et la quantité d'informations publiées de l'autre, mais aussi pour leur professionnalisme et leur engagement face à leurs responsabilités.

Chers représentants, nous sommes des acteurs importants dans l'éducation de nos enfants. Le comité de parents se définit par les trois « C » : la collaboration, le consensus et la confiance. Et c'est dans le respect que ces trois mots trouvent leur sens et c'est dans le respect de tous et chacun que fonctionne un comité de parents. Nos accomplissements se définissent tout au long de l'année par la réalisation de la majorité de nos recommandations. Chaque pas, en est un dans la bonne direction. Soyons fiers de notre implication!

La valeur de nos actions se mesure dans l'impact que nous avons sur les décisions qui sont prises. Mais cet impact n'est important que si nous sommes diligents dans nos recommandations. L'intelligence de notre argumentation est la force nécessaire à cet impact et l'intelligence, nous l'avons!

Sur ce, je vous souhaite à tous un bel été rempli de rires et de soleil!

Ida Francoeur

Présidente du comité de parents de la CSMV 2017-2018

***L'éducation est un passeport pour l'avenir,
car demain appartient à ceux qui s'y sont
préparés aujourd'hui.***

Malcom X

LE COMITÉ DE PARENTS

Sa mission

Promouvoir la participation des parents aux activités de la commission scolaire et désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités formés par celle-ci.

Sa composition

Le comité de parents est composé d'un représentant de chaque école de sa commission scolaire, élu par l'assemblée générale annuelle (AG) des parents de chaque école. Il est aussi composé d'un représentant du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA).

Un représentant d'une école demeure membre du comité de parents même si son enfant ne fréquente plus cette école.

Les parents d'une école, lors d'une AG et les parents membres du CCSEHDAA peuvent désigner un autre de leurs représentants comme substitut pour siéger et voter à la place du représentant officiel, lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance du comité de parents.

Le comité de parents de la CSMV est composé de 63 représentants d'école (3 écoles de la CSMV n'ont pas élu de représentant pour l'année 2017-2018) et d'un représentant du CCSEHDAA).

Le comité de parents de la CSMV s'est aussi composé d'un exécutif pour aider au bon fonctionnement de celui-ci. Cet exécutif est composé à son tour d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, de quatre directeurs, de quatre parents-commissaires et des deux délégués à la FCPQ.

Ses fonctions

- ⇒ Donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;
 - ⇒ Transmettre à la commission scolaire l'expression des besoins des parents identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du CCSEHDAA;
 - ⇒ Donner son avis à la commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre;
 - ⇒ Désigner les parents membres du CCSEHDAA.
-

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENTE

Catherine Valotaire, École du Jardin-Bienville (octobre 2017 - mars 2018)

Ida Francoeur, École Gérard-Filion (mars 2018 - ...)

VICE-PRÉSIDENTE

Ida Francoeur, École Gérard-Filion (octobre 2017 - mars 2018)

SECRÉTAIRE DE L'EXÉCUTIF

Marc-André Guay-Vinet, École Marcelle-Gauvreau (du secteur C)

TRÉSORIER

Olivier Bourreau, École Sainte-Claire Longueuil

COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Ida Francoeur, École Gérard-Filion

DÉLÉGUÉS FCPQ

Ida Francoeur, École Gérard-Filion, (déléguee N° 1)

Micaël Monette, École Charles-Le Moyne (délégué N° 2)

DIRECTRICES ET DIRECTEURS

Marc-André Guay-Vinet, École du secteur des C (octobre 2017 - mars 2018)

Frédéric Hervieux, École Des Quatre-Saisons

Micaël Monette, École Charles-LeMoyne

Tyna Phaneuf, École Carillon

Catherine Valotaire, École du Jardin-Bienville (mars 2018)

PARENT-COMMISSAIRE PRIMAIRE

Yanick Cyr, École Saint-Jude

PARENT-COMMISSAIRE SECONDAIRE

Bruno Marcoux, École secondaire St-Edmond

PARENT-COMMISSAIRE CCSEHDAA

Michel Rocheleau

PARENT-COMMISSAIRE SANS DÉSIGNATION

Nicolas Brosseau, École Bel-Essor

SOUS-COMITÉS DU COMITÉ DE PARENTS

COMMUNICATION

Le sous-comité communication a été créé pour aider à la diffusion d'informations pour les parents du CP de la CSMV. C'est grâce à ce comité que le CP s'est doté d'une page Facebook officielle. Les futurs projets de ce comité ne sont pas encore connus.

CÉ ET AGA

Le sous-comité conseil d'établissement (CÉ) et assemblée générale annuelle (AGA) a été mis sur pied pour créer des solutions et des guides propre au comité de parents, afin d'aider les parents à mieux organiser leurs CÉ et AGA en collaboration avec la direction de leurs écoles. Le travail fait dans ce comité est basé sur celui fait par la FCPQ et en collaboration avec la commission scolaire. Il sera très intéressant de suivre les progrès de ce comité dans la prochaine année scolaire.

RÉGIE INTERNE

Le sous-comité régie interne a été mis en place pour faire une mise à jour des régies internes du CP et de son exécutif. Cependant, seul le CP en son ensemble peut apporter des modifications ou changer complètement les règles de régie interne. Pour l'exécutif, c'est à celui-ci d'adopter ses règles et d'en faire les modifications. Nous verrons donc, à la prochaine année scolaire, si nous reconduisons ce comité et, si oui, nous le doterons d'un mandat clair et précis.

CALENDRIER 2017-2018 DES SÉANCES

L'assemblée générale et les séances régulières du CP se tiennent le lundi, au Centre administratif de la CSMV, 13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil, dans la salle Flore Laurentienne, au 1^{er} étage, à 19 h 15.

Les séances du comité exécutif se tiennent, majoritairement, le jeudi, au Centre administratif de la CSMV, dans la salle Aster, au 3^e étage, à 19 h 15.

Séances du comité de parents	Séances du comité exécutif
16 octobre 2017	14 septembre 2017
13 novembre 2017	02 novembre 2017
11 décembre 2017	4 décembre 2017
15 janvier 2018	08 janvier 2018
12 février 2018	01 février 2018
12 mars 2018	01 mars 2018
09 avril 2018	29 mars 2018
07 mai 2018	26 avril 2018
11 juin 2018	31 mai 2018
-----	-----

BUDGET DU COMITÉ DE PARENTS

Le budget du CP est calculé et estimé en début d'année selon les dépenses de l'année précédente. Il est réajusté à la toute fin de l'année pour donner les dépenses réelles encourues durant celle-ci.

Voici donc le budget de l'année 2017-2018. Vous trouverez en annexe « A » le Bilan financier.

Budget CP CSMV 2017-2018				
Poste	Quantité	Débit	Crédit	Solde
Per capita (70¢ - 1,3%)	33 134		0,7000	23 193,80
Remboursement transports	9	675,00		(6 075,00)
Remboursement gardiennage	9	150,00		(1 350,00)
Secrétariat (550\$ + charges employeur)	10	605,00		(6 050,00)
Reprographie	1	500,00		(500,00)
Formations	1	2 000,00		(2 000,00)
Collations	1	500,00		(500,00)
Congrès FCPQ	10	375,00		(3 750,00)
Transport FCPQ	1	200,00		(200,00)
Prix reconnaissance (engagement/réussite)	1	150,00		(150,00)
Divers	1	150,00		(150,00)
			Réserve	2 468,80

Notes

Le CP rembourse les billets d'autobus sur présentation desdits billets. Ils doivent être datés du jour de la réunion

La quantité de remboursement transport (9), correspond au nombre de rencontres du CP par année. On évalue à 675 \$ de coût par réunion pour l'ensemble des membres.

Secrétariat : la personne est payée au mois, on considère 10 mois dans l'année.

Le montant évalué pour les formations (2 000 \$) est le montant maximum.

Le montant évalué pour les prix reconnaissance (150 \$) est le montant maximum.

DOSSIERS STATUTAIRES

Conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) le comité de parents a été consulté sur certains sujets pour lesquels il doit émettre son avis, notamment:

- ⇒ La désignation du protecteur à l'élève et d'un substitut;
- ⇒ Le plan triennal de répartition des immeubles de la CSMV;
- ⇒ Les critères d'admission des écoles 240 (projet particulier);
- ⇒ Les calendriers scolaires 2018-2019 du primaire et du secondaire;
- ⇒ L'implantation d'un cours sur l'éducation à la sexualité;
- ⇒ Les nouvelles mesures 15024;
- ⇒ La répartition des services éducatifs.

Le CP a aussi été consulté sur le plan d'organisation scolaire préscolaire-primaire concernant deux secteurs différents. Ces consultations, qui impliquent plusieurs écoles et territoires, ont exigées beaucoup de travail et une grande implication de la part des différents intervenants du CP, en plus de nécessiter de grands efforts de négociation et de recherche d'information. Les deux secteurs visés sont :

- ⇒ Les écoles Gentilly, Des Mille-Fleurs et George-Étienne-Cartier connaissent une surpopulation d'élèves. La construction d'une école dans le secteur Vauquelin devient un incontournable;
- ⇒ La surpopulation des écoles du secteur Laflèche à Saint-Hubert ayant atteint son sommet, un avis du CP permettant le changement d'un centre pour adultes en annexe fut accordé.

Pour terminer, le CP a dû adopter le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la CSMV. Tous les dossiers présentés au CP par la CSMV le sont sur trois réunions : la présentation, les questions et les discussions, puis l'adoption par résolution. Dans ce dossier, la CSMV ne voulant pas faire les consultations à moitié, plus de groupes et de collaborateurs que convenu par le ministère ont été consultés et les délais de compilation de données ont été dépassés. Exceptionnellement, le CP a donc reçu la présentation, posé ses questions, discuté et adopté avec certaines recommandations le PEVR et, tout cela, dans la même soirée.

AUTRES DOSSIERS D'IMPORTANCE

Le CP a pris à cœur les besoins des parents identifiés par les représentants des différentes écoles. À ce titre, une place de choix a été accordée à ces sujets en exécutif et ont été par la suite discutés avec la CSMV ainsi qu'au CP au besoin. Parmi ces sujets mentionnons :

- ⇒ L'adoption d'une déclaration en matière de diversité sexuelle et de genre qui mènera à l'écriture d'une politique sur le sujet;
- ⇒ La présentation de la réforme sur la taxe scolaire;
- ⇒ Une discussion sur la mise en place de balises claires face à l'exposition de nos jeunes au froid intense;
- ⇒ La nomination d'un représentant du comité de parents sur le comité culturel de la CSMV;
- ⇒ Une discussion pour faciliter les changements de la grille-matière d'une école, soit pour l'implantation de l'anglais intensif ou pour plus de cours d'éducation physique.

FORMATION

Cette année, le CP de parents a offert des webinaires de la FCPQ. Au coût de 25 \$ la connexion, les sujets suivant ont été offerts en formation :

- ⇒ ***Le conseil d'établissement au centre de l'école!***
- ⇒ ***Le comité de parents : pivot de la participation parentale!***
- ⇒ ***Le CCSEHDAA : pour une école qui répond aux besoins de tous les enfants!***

AUTRES ACTIONS OU IMPLICATIONS

Parmi les autres actions ou implication du CP en 2017-2018, notons :

- ⇒ La demande des parents d'initier des actions pour apporter des changements soit à l'horaire scolaire, soit au calendrier scolaire;
- ⇒ La demande des représentants de continuer à reconnaître l'implication parentale de parents particulièrement engagés dans leur milieu.

Le CP a par ailleurs reçu deux étudiantes en journalisme du Cégep Édouard-Montpetit qui faisaient le suivi journalistique du plan d'organisation scolaire primaire du secteur Laflèche à Saint-Hubert comme travail de fin de session. Je remercie les représentants du CP pour leur implication dans ce dossier, les étudiantes étaient vraiment contentes.

CONCLUSION

En conclusion, c'est toujours un réel plaisir pour moi de passer l'année avec vous. Cette année nous aura appris que nous sommes humains et que nous avons toujours un univers d'inconnus à apprendre et comprendre.

J'ai déjà commencé à vous proposer certains incontournables qui, d'après moi, devraient s'inscrire, grâce à une résolution du CP, comme des traditions et un bagage nécessaire au bon fonctionnement de notre CP. Chacune de ces solutions ont été pensées et conçues avec la collaboration de la CSMV et de la FCPQ.

Vous savez, depuis quelques années déjà, j'ai un rêve. Je vois une commission scolaire forte de son comité de parents. Je la vois comme une communauté tissée serrée qui s'entraide contre vents et marées. Je vois le partage des idées et la réalisation de ses projets par tous ses acteurs. Je vois des enfants heureux de se rendre à l'école. Je vois des parents confiants de l'avenir de leurs enfants toutes différences comprises. Je nous vois comme un exemple de ce qui aurait toujours dû être. J'ai un beau rêve, n'est-ce pas? Je souhaite ardemment que ce rêve en soit un collectif, car c'est en y croyant ensemble qu'un jour il prendra réalité.

Pensez-y cet été, nous sommes capables de tout. En posant les bons gestes aux bons moments, nous pouvons créer de beaux précédents. Notre demande d'une politique pour la diversité sexuelle et de genre en est un bel exemple. Le dossier sur les changements à l'horaire et/ou aux calendriers scolaires pourrait en être un autre. De plus, je suis sûre que plusieurs autres dossiers intéressants pourraient être portés par notre comité de parents et notre commission scolaire.

Pour finir, vous trouverez en annexes, le bilan 2017-2018, les résolutions de l'année 2017-2018 et une indexation des acronymes les plus utilisés au CP.

Je vous souhaite une belle fin d'année scolaire à tous,

Ida Francoeur
Présidente du comité de parents de la CSMV

ANNEXE « A »

BILAN FINANCIER

Le bilan financier final sera joint à la version archivée de septembre.

Bilan CP CSMV 2017-2018

Poste	Prévu	Réel
Per capita (70¢ - 1,3%)	23 193,80	23 193,00
Remboursement transports	(6 075,00)	(5 363,83)
Remboursement gardiennage	(1 350,00)	inclus
Secrétariat administratif*	(6 050,00)	(6 215,96)
Reprographie	(500)	(577,83)
Formations	(2 000)	(2 672,99)
Collations	(500)	(318,93)
Congrès FCPQ	(3 750,00)	-
Transport FCPQ	(200,00)	-
Prix reconnaissance (engagement/réussite)	(150)	(100,00)
Divers	(150,00)	-
Réserve	2 468,80 \$	7 943,46 \$

*Augmentation de 350 \$

ANNEXE « B »
Résolutions

RÉSOLUTION N° CP20171016-02

Protecteur de l'élève substitut

CONSIDÉRANT que M^{me} Maude Rousseau, Protectrice de l'élève, nous a récemment informés qu'elle démissionnait de ses fonctions ;

CONSIDÉRANT que le contrat de M^{me} Rousseau prévoit une période de transition, mais qu'il devient urgent de nommer un substitut pour traiter les plaintes qui pourraient être déposées par des parents dans l'intervalle ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la Loi sur l'instruction publique prévoient un processus de recrutement qui sera entamé très prochainement, lequel processus inclura la consultation du Comité de parents, mais que ce processus peut s'étendre sur plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents doit être consulté pour toute nomination à ce poste ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par M. Bellini ;

IL EST **RÉSOLU** PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE MME VALOTAIRE ET APPUYÉ PAR M BROSSEAU DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

QUE le Comité de parents recommande la nomination de M^{me} Mélanie Chaussé à titre de substitut au Protecteur de l'élève en vue d'une désignation lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires, le 24 octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité, ce 16 octobre 2017.



Nicola Grenon, secrétaire exécutif du Comité de parents de la CSMV

Copie certifiée conforme.

Donnée à Longueuil, ce 16 octobre 2017

Élections à l'exécutif

CONSIDÉRANT les élections à l'exécutif tenues le 16 octobre 2017 ;

LES MEMBRES ÉLUS À L'EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS 2017-2018 DE LA CSMV SONT :

Présidence : **Madame Catherine Valotaire**

Vice-présidence : **Madame Ida Francoeur**

Secrétariat exécutif : **Monsieur Nicola Grenon**

Trésorerie : **Monsieur Olivier Bourreau**

Directeurs : **Monsieur Marc-André Guay-Vinet**
Monsieur Frédéric Hervieux
Monsieur Micaël Monette
Madame Tyna Phaneuf

Représentant au comité consultatif du transport : **Monsieur Nicolas Brosseau**

Représentante à la Fédération des comités de parents : **Madame Ida Francoeur**

Représentante 2 à la Fédération des comités de parents : **Madame Karine Racette**

Et sont à compléter la deuxième année de leur mandat tous les parents-commissaires actuellement en poste.



Nicola Grenon, secrétaire exécutif du Comité de parents de la CSMV

RÉSOLUTION N° CP20171016-08

Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) est notamment constitué de parents de ces élèves, tel que prévu à l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT que le nombre de parents siégeant à ce comité a été déterminé à 18, par le Conseil des commissaires conformément à l'article 186 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT qu'il revient au Comité de parents de désigner les 18 parents membres du CCSEHDAA et de déterminer la durée de leur mandat ;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale des parents des élèves HDAA, tenue le 4 octobre 2017, une liste de candidats intéressés à siéger au CCSEHDAA a été créée ;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents est, quant à lui, composé notamment d'un représentant du CCSEHDAA ;

IL EST **RÉSOLU** PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE MME FRANCOEUR ET APPUYÉ PAR M. COULOMB DE :

DÉSIGNER les parents suivants pour siéger au CCSEHDAA de la CSMV : M^{mes} Carolyn Roy, Junia Joseph, Yasmina Tahi, Marissa Lapierre, Marème Fall, Ines Lawson, Tricia Potvin et Ms. Jean-Philippe Jung, René-Pierre St-Laurent, Arnaldo Aranda, Nicolas Brosseau ;

DÉTERMINER que la durée de leur mandat sera de deux ans.

Adoptée à l'unanimité, ce 16 octobre 2017.



Nicola Grenon, secrétaire exécutif du Comité de parents de la CSMV

Copie certifiée conforme.

Donnée à Longueuil, ce 16 octobre 2017

RÉSOLUTION N° CP20171016-09

Secrétariat administratif

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par le Comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin d'employer une secrétaire administrative pour aider l'exécutif dans la préparation des documents d'assemblée, la gestion générale et l'archivage des données dudit Comité de parents ;

CONSIDÉRANT l'excellent travail accompli par Madame Geneviève Brochu lors de l'exercice 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT la rémunération pour ce poste d'un montant de 550 \$ par mois (sauf pour les mois de juillet et d'août) qui est portée au budget annuel du Comité de parents ;

IL EST **RÉSOLU** PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE NICOLA GRENON ET APPUYÉ PAR TYNAPHANEUF DE :

MANDATER la présidence et le secrétariat exécutif du Comité de parents afin qu'ils reconduisent le contrat Madame Geneviève Brochu pour une durée d'un an, soit pour l'exercice 2017-2018, aux mêmes conditions que l'année dernière ;

Adoptée à l'unanimité, ce 16 octobre 2017.



Nicola Grenon, secrétaire exécutif du Comité de parents de la CSMV

Copie certifiée conforme.

Donnée à Longueuil, ce 16 octobre 2017

RÉSOLUTION N° CP20171113-07

Présence d'un membre observateur au comité de parents de la CSDM

CONSIDÉRANT que le comité de parents (CP) de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) aimerait étudier le fonctionnement de comités de parents d'autres commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que le CP de la CSMV aimerait nommer une personne de l'exécutif pour assister aux réunions du CP de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à titre d'observateur, tout en demandant la permission au CP de la CSDM au préalable;

CONSIDÉRANT que M. Nicolas Brosseau s'est porté volontaire pour assister à une ou des réunions du CP de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le CP de la CSMV voudrait également permettre à une autre personne désignée par l'exécutif ou, en cas d'urgence, par la Présidence, d'assister aux réunions du CP si M. Brosseau avait un empêchement;

CONSIDÉRANT que toute personne ainsi désignée fera rapport de ses observations à l'exécutif;

IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M. STÉPHANE LAMBERT ET APPUYÉ PAR M. MARC-ANDRÉ GUAY-VINET DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

QUE le CP de la CSMV autorise M. Nicolas Brosseau ou toute autre personne désignée à cette fin par l'exécutif ou, s'il y a urgence, par la Présidence, à assister aux réunions du CP de la CSDM pour l'année scolaire 2017-2018;

QUE le CP demande à toute personne ainsi désignée de faire rapport de ses observations à l'exécutif.

Adoptée à Longueuil, ce 13 novembre 2017

Catherine Valotaire, présidente du Comité de parents de la CSMV

Copie certifiée conforme.

Donnée à Longueuil, ce 16 octobre 2017

RÉSOLUTION N° CP20180115-03

Calendrier scolaire 2018-2019 du préscolaire, du primaire et du secondaire et
calendrier scolaire 2018-2019 du secondaire spécial le Bac de l'école
secondaire Gérard-Filion

CONSIDÉRANT l'article 193, 7^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la présentation faite par la Commission scolaire Marie-Victorin de la proposition du calendrier scolaire 2018-2019 du préscolaire, du primaire et du secondaire et du calendrier scolaire 2018-2019 du secondaire spécial le Bac de l'école secondaire Gérard-Filion;

IL EST PROPOSÉ PAR MME IDA FRANCOEUR ET SECONDÉ PAR M. OLIVIER BOURREAU QUE LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV:

RECOMMANDE au Conseil des commissaires d'adopter les calendriers scolaires 2018-2019 du préscolaire, du primaire et du secondaire et du secondaire spécial le Bac de l'école secondaire Gérard-Filion, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité, tels que présentés avec la semaine de relâche du 4 au 8 mars 2019, ce 15 janvier 2018.

RÉSOLUTION N° CP20180115-04

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Marie-Victorin 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 et liste des écoles et des centres

CONSIDÉRANT que le Comité de parents, selon l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, doit être consulté à chaque année sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, ainsi que les actes d'établissement et ce, conformément à l'article 39 de cette même loi;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par la Commission scolaire Marie-Victorin;

IL EST PROPOSÉ PAR MME IDA FRANCOEUR ET SECONDÉ PAR M. NICOLA GRENON QUE LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV :

RECOMMANDE au Conseil des commissaires l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Marie-Victorin pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, la liste des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes ainsi que les actes d'établissement tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité, ce 15 janvier 2018

RÉSOLUTION N° CP20180115-05

Protecteur de l'élève et protecteur de l'élève substitut

CONSIDÉRANT que M^{me} Maude Rousseau, Protectrice de l'élève, a démissionné de ses fonctions;

CONSIDÉRANT qu'en octobre dernier M^{me} Mélanie Chaussé avait été nommée comme protectrice de l'élève substitut de manière temporaire;

CONSIDÉRANT le besoin de combler le poste de protecteur de l'élève de manière permanente et de nommer un substitut;

CONSIDÉRANT que le comité de parents doit être consulté pour toute nomination à ce poste ;

CONSIDÉRANT la présentation de M. Bellini au sujet du processus d'embauche effectué par la Commission scolaire Marie-Victorin dans le but de d'identifier les candidats pour combler le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale de la Commission scolaire Marie-Victorin à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LOUISE LALUMIÈRE ET SECONDÉ PAR MME GUYLAINE CHARRON QUE LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV :

RECOMMANDE au Conseil des commissaires la nomination de M. Yves Marcotte à titre de protecteur de l'élève et de Mme Dominique Paillé à titre de protecteur de l'élève substitut.

Adoptée à l'unanimité, ce 15 janvier 2018

RÉSOLUTION N° CP20180115-07

Critères pour les écoles « 240 »

CONSIDÉRANT que le comité de parents doit être consulté concernant les critères d'inscription des écoles dites « 240 »;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par la Commission scolaire Marie-Victorin relative aux critères d'inscriptions de l'École internationale de Greenfield Park et de l'École internationale Lucille-Teasdale;

IL EST PROPOSÉ PAR MME HÉLÈNE GARON ET SECONDÉ PAR M. MATHIEU TREMBLAY QUE LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV :

DONNE UN AVIS FAVORABLE aux critères d'inscriptions de l'École internationale de Greenfield Park et de l'École internationale Lucille-Teasdale tels que présentés.

Adoptée à Longueuil, ce 15 janvier 2018

RÉSOLUTION N^o CP20180312-05

Déclaration en matière de diversité sexuelle et de genre

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2016, le comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) avait demandé à cette dernière d'établir et d'adopter une politique relativement à l'ensemble de la vie scolaire des élèves transgenres pour qu'à la fois les élèves, les parents et l'équipe école puissent s'y référer;

CONSIDÉRANT que le comité de parents avait également demandé être consulté lors des différentes étapes de l'élaboration de ladite politique;

CONSIDÉRANT la présentation de la CSMV au sujet de la *Déclaration en matière de diversité sexuelle*;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de tous les élèves de la CSMV qu'une telle déclaration soit adoptée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Côté ET SECONDÉ PAR M^{me} Hélène Garon QUE LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV :

RECOMMANDE au Conseil des commissaires l'adoption de la *Déclaration en matière de diversité sexuelle* telle que présenté par la CSMV.

Adoptée à Longueuil, ce 12 mars 2018

RÉSOLUTION N^o CP20180312-06

Répartition des services éducatifs 2018-2019 des écoles du primaire et du secondaire

CONSIDÉRANT que, selon l'article 193, le Comité de parents doit être consulté sur la répartition des services éducatifs;

CONSIDÉRANT la présentation de la Commission scolaire Marie-Victorin sur le sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} HÉLÈNE GARON ET SECONDÉ PAR M^{ME} GUYLAINE CHARRON QUE LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV :

RECOMMANDE au Conseil des commissaires l'adoption de la « Répartition des services éducatifs 2018-2019 des écoles du primaire et du secondaire » telle que présentée par la Commission scolaire, sujets aux modifications demandées séance tenante.

ANNEXE « B »

Index des acronymes

AGA : Assemblée générale annuelle

CC : Conseil des commissaires

CCSEHDAA : Comité consultatif sur les services aux enfants handicapés en difficultés d'adaptation et d'apprentissage.

CÉ : Conseil d'établissement

CP : Comité de parents

CSMV : Commission scolaire Marie-Victorin

FCPQ : Fédération des comités de parents du Québec

FCSQ : Fédération des commissions scolaires du Québec

LIP : Loi sur l'instruction publique

PEVR : Plan d'engagement vers la réussite